

L'Anse-Saint-Jean, le 30 septembre 2013.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 30 septembre 2013, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	<b>M. Marcellin Tremblay,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Yvan Coté,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Victor Boudreault,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>Mme Gertrude Bouchard,</b>	<b>conseillère</b>
	<b>M. Graham Park,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Daniel Corbeil,</b>	<b>dg/sec-trésorier</b>
Est absent:	<b>M. Denis Girard,</b>	<b>conseiller</b>

316-2013  
OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

317-2013  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marcellin Tremblay, appuyé par M. Graham Park et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Liste des comptes à payer et paiement direct de septembre
4. Entente pour le dépôt d'un appel d'offres conjoint - collecte des déchets - résolution autorisation de signature
5. OMH – Approbation budget supplémentaire 2013 SHQ
6. Prolongement des infrastructures de la rue de Vébron – Résolution d'engagement auprès du MDDEFP
7. Souper concert – Saint-Félix-d'Otis
8. Planification stratégique de Village relais inscription de M. Marcellin Tremblay
9. Service incendie - Tarification pour remplissage de cylindre
10. Mandat – Dossiers d'urbanisme et Modification de zonage règlement 13-297
11. Les Aînés de L'Anse – Remboursement de taxe
12. Période de question
13. Levé de l'assemblée.

318-2013  
ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE SEPTEMBRE 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2013 au montant de 105 182.98 \$ et des paiements directs au montant de 62 623.64\$, telle que déposées aux archives municipales sous la cote **207-120**.

319-2013  
SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE POUR LE DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES CONJOINT – COLLECTE DES DÉCHETS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs préparé par la MRC concernant l'entente pour le dépôt d'un appel d'offres conjoint pour la collecte des déchets.

320-2013

O.M.H – ACCEPTATION DE NOUVELLES DÉPENSES POUR 2013

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office de L'Anse-Saint-Jean a reçu un budget additionnel de 20 000\$ de la SHQ pour la réalisation de travaux de rénovation portant ainsi le budget supplémentaire à 72 000\$ au lieu de 52 000\$;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter ses nouvelles dépenses.

321-2013

PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE VÉBRON –  
ENGAGEMENT AUPRÈS DU MDDEF

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'abroger la résolution 248-2013 pour la remplacer par :

Autoriser M. François Brindamour, ingénieur de la firme " Roche, Groupe-Conseil", à représenter "La municipalité de l'Anse St-Jean" concernant le présent dossier aux différents ministères et personnes concernées dans l'obtention des permis et autorisations en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., c Q-2, art. 32. et d'autoriser le maire et/ou le directeur général à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande.

Et que la municipalité s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dans les 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur au dossier quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

322-2013

SOUPER CONCERT À SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'acheter deux billets pour le souper concert de Saint-Félix-d'Otis qui aura lieu le 19 octobre prochain au coût de 35 le billet.

323-2013

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE VILLAGE RELAIS – INSCRIPTION DE  
MONSIEUR MARCELLIN TREMBLAY

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'entériner la participation de M. Marcellin Tremblay au Colloque de Village relais qui a eu lieu le 24 et 25 septembre dernier et de rembourser les dépenses relatives à cette activité.

324-2013

SERVICE D'INCENDIE – TARIFICATION DE SERVICE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la tarification déposée par le directeur du service de sécurité incendie concernant le remplissage de cylindre d'oxygène et la location de locaux salle à la caserne :

Remplissage des cylindres d'air respirable (2216 PSI)	: 12.00\$	tx. Include
Remplissage des cylindres d'air respirable (4500 PSI)	: 14.00\$	tx. Include
Carte de remplissage de 10 remplissages (2216 PSI)	: 100.00\$	tx. Include
Carte de remplissage de 10 remplissages (4500PSI)	: 120.00\$	tx. Include
Location d'APRIA (MSA 2002)	: 60.00\$	tx. Include
Location de cylindre (2216 PSI)	: 13.00\$	tx. Include
Location de salle	Jour	: 60.00\$
	Soir	: 40.00\$

325-2013

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – MANDAT À BC2 POUR LE PARACHÈVEMENT  
DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté son schéma d'urbanisme et que la municipalité avait deux ans pour s'y conformer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de révision de la réglementation municipale pour la conformité du schéma en vigueur avait été donné à IBI/DAA le 3 décembre 2012 résolution 448-2012 et que jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de travaux d'effectués en regard avec ce mandat;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de retirer le mandat confié à IBI/DAA et de vérifier auprès de BC2 pour faire la révision de la réglementation municipale et se mettre conforme au schéma d'urbanisme en vigueur et d'utiliser le budget restant voter à cet effet le 3 décembre dernier résolution no 448-2012.

326-2013

PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 13-297 MODIFIANT LE  
REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 89-107 ET SES AMENDEMENTS EN  
VIGUEUR EN VUE D'AUTORISER LES SERVICES PUBLICS DANS LA ZONE  
140 S.

**Attendu que** la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Attendu qu'un** règlement de zonage (89-107) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

**Attendu que** le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage services publics dans la zone 140 S;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 13-297, lequel décrète et statue ce qui suit:

**1. PREAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

**2. MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPECIFICATIONS**

La grille des spécifications numéro 8901026 est modifiée afin d'y autoriser l'usage Services publics dans la zone 140 S, comme suit :

1° Ajouter un point dans la colonne de la zone 140, vis-à-vis la ligne correspondant à l'usage Services publics.

**3. ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

327-2013

LES AÎNÉS DE L'ANSE - REMBOURSEMENT DE TAXE 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser tel que prévu dans l'entente de janvier 2007 avec la SHQ un crédit de taxe de 100% pour l'année 2013.

328-2013

FERMETURE DE LA SÉANCE.

Propose la fermeture de la séance à 19h30.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce trentième jour de septembre de l'an 2013.

---

Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Claude Boucher, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*